

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh DeoSpray Note di Pulito

Code des commerces : A73-012

Ligne de produits: HygienFresh

UFI: 2F60-W0ND-Q00R-819R

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mangiaodori & tissus Deospray environnement

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1, Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS02, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

éthanol, Isobutane, Butane, Propane, Hexyl cinnam-aldehyd

Teneur en COV prêt à l'emploi: 98,38 %

UFI: 2F60-W0ND-Q00R-819R

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

**RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Pas pertinent

**3.2 Mélanges**

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger  
Butane contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (n° EINECS 203-450-8).

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102-)P210-P403. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Butane Note: K	>= 35 < 50%	Flam. Gas 1A, H220	601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	NR
Isobutane	>= 15 < 25%	Flam. Gas 1A, H220	601-004-00-0	75-28-5	200-857-2	NR
Propane	>= 15 < 25%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280	601-003-00-5	74-98-6	200-827-9	NR
éthanol	>= 5 < 15%	Flam. Liq. 2, H225	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	NR
Propane-2-ol - FEMA 2929	>= 1 < 5%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	NR
Hexyl cinnam-aldehyd	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411	ND	101-86-0	202-983-3	NR

**Valeurs fractionnées globales**

H225	= 10,00	H319	= 3,39	H336	= 3,00	H220	= 88,30
H280	= 19,43	H411	= 0,45	H317	= 0,33	H400	= 0,10
H315	= 0,40	H410	= 0,09	H412	= 0,10	H318	= 0,05
H335	= 0,02	H302	= 0,02	H373	= 0,02	H226	= 0,00
H304	= 0,00	H361	= 0,00	H311	= 0,00	H301	= 0,00
H314	= 0,00						

**RUBRIQUE4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus

pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.  
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informez les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.

Pendant le travail ne pas fumer.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):  
Manipuler avec précaution.  
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,  
Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Butane:

TLV (ACGIH) = 1 000 ppm

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).

TWA : 800 ppm 10 heure (s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 1 900 mg/m 8 heure (s).

TWA : 800 ppm 8 heure (s).

Butane EH40 WEL TWA 600 ppm 1.450 mg/m<sup>3</sup>

Isobutane:

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).

TWA : 800 ppm 10 heure (s)

Propane:

TLV: (gaz d'hydrocarbures aliphatiques) 1000 ppm comme TWA ; (ACGIH, 2005).

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA : 1800 mg/m 10 heure (s).

TWA : 1000 ppm 10 heure (s).

OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).

TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s)

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m<sup>3</sup>

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

Propane-2-ol:

TLV : TWA 200ppm 400 ppm en A4 de STEL (non classifiable comme un cancérigène pour les humain) ; (ACGIH, 2004).

MAK : 200 ppm 500 mg/m pic limitation catégorie : II (2) ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG, 2004).

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: Propane-2-ol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 500 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 888 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 89 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 26 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 26 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 552 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 552 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 140,9 (mg/l)

STP = 2251 (mg/l)

Sol = 28 (mg/kg Sol)

- Substance: Hexyl cinnam-aldehyd

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,000078 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 0,00628 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,03 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 47,7 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,003 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 4,77 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 9,51 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues



### Mesures de protection individuelle:

- a) Protection des yeux / du visage  
Employer les regards emergency à la norme EN-166
- b) Protection de la peau
  - i) Protection des mains  
Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter contact avec cette dose de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.  
Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.  
Contact complet  
Matériel : le caoutchouc nitrile  
épaisseur minimale : 0,11 mm  
temps de perméation : 480 min
  - ii) Divers  
Éviter le contact direct avec la peau  
Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton
- c) Protection respiratoire  
Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.
- d) Risques thermiques  
Pas de danger d'être signalés

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	aérosol	
Couleur	liquide incolore sous pression	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	pas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C (liquid gas)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (liquid gas)	
Point d'éclair	< -80 °C (liquid gas)	ASTM D92
Taux d'évaporation	pas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	9,5% vol / 1,8% vol	
Pression de vapeur	3,2 bar	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Densité de vapeur	> 2 (liquid gas)	
Densité relative	0,65 kg/l	
Solubilité	nas pertinent	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	nas pertinent	
Propriétés explosives	explosif lorsqu'il est chauffé	
Propriétés comburantes	non-oxydants	
Volume de récipient	520 ml / 210ml	
Volume du produit	400 ml / 150ml	
Pression à 20°C	3,2 bar	
Pression de déformation	16,5 bar	
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	
Point d'éclair de la phase liquide	< 21 °C	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 98,38 %

## RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normaux du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base. Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞  
ATE(mix) dermal = ∞  
ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

Hexyl cinnam-aldehyd: Orale (rat) LD50: 2450 mg/kg

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

Propane-2-ol: Peau-lapin

Résultat : Légère irritation cutanée

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

Propane-2-ol: Yeux-lapin

Résultat : 12-irritation des yeux: 0 am

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Butane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658

Isobutane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 570000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 570000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658000

### Propane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 410000

### éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

### Propane-2-ol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C ; Toutefois, pour la pulvérisation ou à la diffusion, beaucoup plus rapidement.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires, la substance peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central, causant la dépression. Exposition beaucoup plus grande à l'OEEL peut conduire à la perte de conscience.

Effets des expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Vertige. Somnolence. Maux de tête. Mal de gorge. Voir en cas d'ingestion.

Cuir chevelu sec, peau.

Rougeur de le œil.

Douleurs abdominales d'INGESTION. Difficulté à respirer. Nausées. État d'inconscience. Vomissements. (Plus de voir inhalation).

N O T et la consommation de boissons alcoolisées augmente l'effet nocif.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2100

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2100

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 29

### Hexyl cinnam-aldehyd:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2450

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Butane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

Isobutane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

Propane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons CL50-Pimephales promelas (vairon) -9, 640,00 mg/l-96 h

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

-CE50 daphnie (daphnie) -5, 102,00 mg/l-12 h 0

CE50 immobilisation-Daphnia magna (puce d'eau)-6.851 mg/l-12 h 0

C(E)L50 (mg/l) = 5102

Hexyl cinnam-aldehyd:

Toxicité pour les poissons d'eau douce: CL50 aiguë > 1-10 mg / L

Invertébrés d'eau douce Toxicité: CE aiguë <1 mg / L

Toxicité algale: CE aiguë <1 mg / L.

C(E)L50 (mg/l) = 0,99

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## **RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le résiduel doit être débarassent à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/IMDG: AEROSOL infiammabili

ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables

ICAO-IATA: AEROSOL flammable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 2

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : D

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-D, S-U

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

## **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

catégorie Seveso:

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

### **16.1. Autres informations**

Points modifiés par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 8.1. Paramètres de contrôle, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Description du mentions de danger exposé au point 3

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.